

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-deux, onze janvier. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi dix-sept janvier deux mil vingt-deux en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Demande de subventions – Travaux de rénovation énergétique
- Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 %
- Renouvellement de notre convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive avec le CDG24
- Convention SPA
- Achat capteurs CO2 pour les classes
- Questions diverses

SEANCE DU 17 JANVIER 2022

PRÉSENTS : MME IBERTO ex-POINTET – MM. CAMUS - M. BATTISTON – MMES CLAVERIE - VAUNAC – GUIHENEUF– MM. BIERNE – BIASOTTO - MME LAGORCE - M. BOURNET

ABSENTE EXCUSÉE : Mme VASSEAUD Sophie

PROCURATION : Mme VASSEAUD Sophie à Mme GUIHENEUF Isabelle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 20 décembre 2021**

DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Madame le Maire indique que le projet de travaux de rénovation énergétique (remplacement des radiateurs de la mairie, de l'école et d'un logement communal) est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et de Contrat de territoire (Département).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer le projet et charge le Maire d'engager les démarches administratives suivantes : demande de subventions auprès de l'État (DSIL) et du Conseil Départemental (Contrat de territoire).

Le Conseil Municipal, approuve le plan de financement suivant :

- | | |
|---|------------|
| • Montant des travaux HT | 9 152,22 € |
| • DSIL 2022 – Etat (40 %)..... | 3 660,89 € |
| • Contrat de Territoire – Département (25 %)..... | 2 288,05 € |
| • Autofinancement (35 %)..... | 3 203,28 € |

AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25 %

Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération n°1 du 20/12/2021. Madame le Maire rappelle la délibération n°1 prise à ce sujet le 20 décembre 2021.

Elle informe le Conseil Municipal, qu'après échange avec Monsieur le Trésorier, il y a lieu de modifier la ventilation des dépenses d'investissement.

Pour mémoire le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2021 pour le budget principal (hors chapitres 16 et 20) était de 161 912,69 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de l'article à hauteur de 40 478,17 € pour le budget principal (soit 25,00 %). Les dépenses d'investissement concernées sont donc revues comme suit :

- 2031 – Frais études → 2 000 €
- 21311 – Hôtel de ville → 16 000 €
- 2188 – Autres immobilisations corporelles → 1 000 €
- 21318 – Autres bâtiments publics → 21 478,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus et précise que cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération n°1 du 20/12/2021.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE AVEC LE CDG 24

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993 actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24 pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 approuvée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 5 Novembre 2021,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive. Pour ce faire, elle propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** Madame le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

CONVENTION SPA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'article 213-3 à 213-6 du Code Rural qui rappelle que les communes ont obligation de disposer d'une fourrière communale ou d'établir une convention avec le service fourrière de la SPA déjà existant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour l'année 2022 avec la fourrière de Bergerac pour la récupération des animaux errants.

Pour 2022, le tarif a été fixé à 0,85 € par habitant (soit 419,05 € pour notre commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la SPA pour la somme de 419,05 € pour l'année 2022.

ACHAT CAPTEURS CO2 POUR LES CLASSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acheter des capteurs de CO2 dans les trois classes de l'école. Elle indique que ces achats bénéficient d'un soutien financier exceptionnel de l'Etat. Elle présente deux devis, le premier de la société Signalétique express d'un montant de 247,50 € HT et le deuxième de la société Orium qui s'élève à 247,50 € HT. Madame le Maire précise les délais et frais de livraisons de ces sociétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à dix voix pour et une abstention, d'accepter le devis de la société Signalétique express pour la somme de 247,50 € HT et charge Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

• DÉLIBÉRATION SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE CARRIÈRES DE LAMOTHE-MONTRAVEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est organisée suite à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Lamothe-Montravel par la SA Carrières de Thiviers.

Cette enquête aura lieu du 25 janvier 2022 au 08 février 2022.

Madame le Maire indique que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Après discussion et étude des différentes pièces fournies, le Conseil Municipal vote :

CONTRE : 8

ABSTENTIONS : 3

POUR : 0

- **PROJET DE RESTAURATION ÉGLISE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans la nuit du 23 au 24 décembre 2021 un morceau de corniche de l'église s'est rompu. Une entreprise de maçonnerie des bâtiments anciens est venue constater sur site. Les dégradations importantes nécessitent de réaliser un diagnostic général de l'église sous le contrôle d'un expert. Ce diagnostic s'élève à 1 640,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser ce diagnostic d'un montant de 1 640,00 € réalisé par l'entreprise Alain Franc.

- **TRAVAUX COMMISSION « TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL »**

Madame le Maire indique que cette commission s'est rassemblée le lundi 03 janvier à 18h00 à la mairie. L'ordre du jour portait sur les différents travaux à réaliser. Madame le maire soumet au Conseil Municipal les propositions de la commission, à savoir des travaux pour 2023 avec subventions tels que la réfection de la toiture de la salle du conseil, l'isolation du restaurant scolaire et le ravalement de la façade de l'école et des travaux pour 2022 sans subvention tel que l'aménagement d'une cour devant la maison pour tous. Un débat s'engage quant aux différents projets.

- **TRAVAUX COMMISSION « VOIRIE – FOSSÉS »**

La réunion de la commission s'est tenue le lundi 10 janvier à 18h00. Elle portait essentiellement sur un projet d'aménagement de l'Impasse de Montvert afin de faciliter le croisement des véhicules. Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain de M. SELVES et Mme NATIVEL domiciliés au 2 Impasse de Montvert pour réaliser ce projet. Ceux-ci proposent de faire don de la surface nécessaire à cette aménagement.

- **RÉFÉRENT ACCESSIBILITÉ**

Considérant la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, ainsi que l'inclusion des personnes en situation de handicap, il convient de désigner un référent accessibilité de la voirie et des ERP. Madame le Maire propose M. BIASOTTO Nicolas.

- **SAUVEGARDE DES DONNÉES**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait souhaitable de souscrire à un contrat pour la sauvegarde et stockage des données informatiques de la mairie. Le Groupe Accesscom offre une protection complète des données professionnelles sur un serveur externe et sur un cloud, pour un montant mensuel de 150,00 € HT.

- **REMERCIEMENTS**

Madame le Maire fait part du nombre important de cartes de remerciement reçues suite à la distribution des repas de fin d'année aux aînés, de cartes de vœux, ainsi que les remerciements de l'Amicale Laique pour la subvention accordée en 2021.

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercient M. LIABASTE Joël pour son intervention gratuite à la maison pour tous.

Séance levée à 22h10

Madame le Maire,

